

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le trois du mois d'AVRIL

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	6
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	28/03/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS : MM/MMES. BRUNET M. à SPAGNOU D., GALLO C. à PERARD F., SCHMALTZ E. à REYNIER C., JOURDAN E à CODOUL B., SEBANI S. à CLEMENT JL., JAFFRE S. à FERAUD S.

ABSENT EXCUSE : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-03-13-SG

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE DE CERTAINES DE SES ATTRIBUTIONS

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la compétence relative à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite de 2,5 millions d'euros par an tout budget confondu et 1,5 million d'euros maximum par emprunt.(article 1 § 3°)

CONSIDERANT les besoins de financement des budgets primitifs 2025 notamment pour les autorisations de programme il y a lieu de relever provisoirement le plafond global pour l'exécution des budgets 2025 à un maximum de 5,5 millions d'euros selon les modalités suivantes de fléchage :

- **Budget principal maximum de 4,5 millions d'euros**
 - prêt classique annuel de 1,5 million d'euros sur 15 ans (globalité des investissements 2025)
 - prêt 2024 reporté d'un million d'euros sur 20 ou 25 ans fléché sur le Nouvel Alcazar
 - prêt relais d'un million d'euros sur 2 ans de préfinancement du FCTVA 2026 des opérations en autorisations de programme
 - prêt complémentaire exceptionnel d'un million d'euros sur 15 ou 20 ans (globalité des investissements 2025)
- **Budget abattoir** prêt d'un million d'euros maximum pour l'équipement de prétraitement des effluents

Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal le relèvement provisoire du plafond global d'emprunts à 5,5 millions dans le cadre de l'exécution des budgets 2025 et l'autorisation pour négocier la mise en place de ces emprunts.

Où cet exposé, après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE

ACCORDE un relèvement provisoire du plafond global d'emprunts à 5,5 millions dans le cadre de l'exécution des budgets 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier la mise en place de ces emprunts.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 04/04/2025 à 16h32

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20250403-2025_03_13_